

CLI FLAMANVILLE

Assemblée Générale Extraordinaire

Vendredi 12 avril 2024

COLLEGE DES ELUS :

FIDELIN Benoît
THOMINET Odile
FONTAINE Isabelle
FORTIN-LARIVIERE Axel
LETOUZE Thierry
MADEC Nathalie
BRISSET Franck
BIHEL Catherine
CROIZER Alain
GUILLEMETTE Nathalie

Président
1^{ère} Vice-Présidente
Conseillère départementale
Conseiller départemental
Conseiller départemental
Conseillère départementale
Délégué communautaire du Cotentin
Déléguée communautaire du Cotentin
Délégué communautaire du Cotentin
Déléguée communautaire du Cotentin

COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

MARTIN Jean-Paul
HELLENBRAND Bernard
JACQUES André
MARGERIE Pierre
VASTEL Guy
ROUSSELET Yannick
MAGHE Jean-Michel
HOVNANIAN Béatrice

AEPN
SAUVONS LE CLIMAT
CRILAN
CREPAN
ACRO
GREENPEACE
SFEN
Nucléaire en Questions

COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

LUCE Patrick
HARDY-GIRARD Jonathan
GROULT Eric

FO
CGT
CFE-CGC

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

FOOS Jacques	Personne qualifiée
HERLEM Eric	Personne qualifiée
LARUE Jean-Pierre	Personne qualifiée
Lieutenant Christophe Potier	SDIS 50

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

DERETTE Arnaud	Chef adjoint au SIDPC
MORVAN Alain	Directeur de projet EPR EDF Flamanville
SCHNEBELEN Stéphanie	Communication FLAM 1 & 2
JOUARDI Seïf	Communication EPR
LESERVOT Jean-Baptiste	Chargé de communication CNPE de Flamanville
CLEMENT Julien	Stagiaire

EXCUSES :

TRAVERT Stéphane	Député
FAGNEN Sébastien	Sénateur
BRIENS Eric	Conseiller départemental
POIGNANT Jean-Pierre	Délégué communautaire du Cotentin
GAIFFE Lionel	SFEN
BOUST Dominique	Personne qualifiée
DRUEZ Yveline	Personne qualifiée
BARON Yves	Personne qualifiée
VIGOT François	Conseil de l'ordre des Pharmaciens
VOISIN Eric	Chambre de commerce et d'industrie
RAMPON Jean	Sous-préfet
PETITJEAN Stéphanie	Directrice de cabinet de la Préfecture
LE HIR David	Flamanville 1 et 2
LECHEVALIER Anne-Lise	EDF
MARBACH Pierre	IRSN

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît FIDELIN.

M. le PRÉSIDENT.- Merci aux élus d'être présents et merci aux membres du collège des experts scientifiques, du collège des associations, et puis merci aussi au public de venir à ces CLI, qui sont volontairement ouvertes au public, et qui ne déroulent pas à huis clos comme se déroulent certaines CLI. Cela a toujours été notre manière de travailler, sachant que ce qui fait notre force pour délivrer de l'information, et puis pour avoir des débats sereins, c'est notre diversité. C'est donc une CLI exceptionnelle, extraordinaire, que l'on avait demandée, et que vous aviez également demandée pour la plupart d'entre vous, juste avant le chargement du combustible de l'EPR, lequel signera quand même la marche en avant vers la mise en fonctionnement de Flamanville 3.

En ce qui concerne les débats, comme d'habitude, chacun peut s'exprimer, dans la limite bien sûr d'un temps compté, et puis je vous demanderai d'avoir des interventions ou des questions qui soient brèves pour que l'exploitant – merci, Monsieur MORVAN d'être présent – et pour que l'ASN – merci, Monsieur LAFFORGUE-MARMET d'être parmi nous – puissent vous répondre et répondre ainsi au maximum de questions possibles, avec le plus de précision et de rigueur.

Avant que nous démarrions, je voulais vous rendre compte d'une audition que notre CLI a eue auprès de l'ASN mardi matin. Elle s'est tenue mardi matin, en visio-conférence, avec la participation du personnel de l'ASN, avec le directeur de l'ASN, avec M. LAFFORGUE-MARMET et d'autres techniciens, avec M. QUINTIN qui avait réalisé toute une série d'inspections sur l'EPR. Ils ont auditionné notre CLI pendant plus d'une heure. J'étais présent et avec moi étaient présents Jacques FOOS du Collège des experts et Guy VASTEL représentant les associations. Ils vous diront un petit mot de cette audition, qui est vraiment importante parce que l'on a eu communication d'éléments quant au calendrier et puis au rôle que va jouer vraiment l'ASN dans les semaines et dans les mois qui viennent.

A propos de l'autorisation de mise en service qui va bientôt arriver, elle est nécessaire, nous a rappelé l'ASN, pour charger le combustible dans la cuve du réacteur. Elle est donc délivrée par l'ASN afin justement de délivrer cette autorisation, l'ASN finalise actuellement son instruction. Elle contrôle également, via des inspections et des échanges techniques, la préparation de l'exploitant. Comme vous le savez tous, le projet

d'autorisation fait actuellement l'objet d'une consultation du public, et cela jusqu'au 17 avril prochain. C'est à l'issue de cette consultation que l'ASN en réalisera une synthèse et prendra en considération les observations et les propositions formulées lors de cette concertation pour finaliser son projet de décision.

Après autorisation de la mise en service, laquelle devrait intervenir à la fin du mois ou au début du mois de mai, voici les jalons, les étapes qui vont rythmer les semaines et les mois qui viennent. Après le chargement du combustible, il y aura une fermeture de la cuve. Ensuite, il y aura des essais précritiques et il y aura tout un dossier qui sera envoyé à l'ASN pour le passage du circuit primaire à une température supérieure à 110 degrés. Ensuite, un nouveau dossier sera envoyé à l'ASN, et avec l'accord de l'ASN, interviendra la première divergence du réacteur.

Un intervenant (hors-micro).- Inaudible

M. le PRÉSIDENT.- Non, mais attendez, je parle et je vous rends compte de ce qui a eu lieu. S'il vous plaît, ne me coupez pas la parole et ne prenez pas la parole sans la demander. On va quand même essayer d'avoir des débats sereins.

Le premier couplage de la turbine au réseau électrique se fera ensuite, et cela se fera pendant l'été. M. MORVAN, ici présent, vous donnera également des éléments à ce sujet. De la même façon, il faudra l'accord de l'ASN pour une montée à 25 % de la puissance nominale. Tout cela, ce sont des essais qui vont être réalisés ensuite par paliers de puissance. Ensuite, il y aura bien sûr un dossier envoyé à l'ASN et un accord que devra donner l'ASN pour la montée à 80 % de la puissance nominale, et c'est en fin d'année que le maximum de puissance sera atteint et que la mise en service de l'EPR sera à l'égal des autres réacteurs, du moins des autres centrales. La centrale entrera véritablement alors en service. Voici donc le calendrier de la fin avril à la fin de l'année, en passant par l'été et avec ce couplage à la turbine du réseau électrique.

Une fois l'autorisation de mise en service obtenue – elle va intervenir très prochainement – EDF pourra procéder au chargement du combustible dans la cuve du réacteur. EDF engagera d'abord une phase d'essais précritiques, dont je vous ai parlé, c'est-à-dire sans que la réaction en chaîne ne soit initiée. Puis EDF procédera à la divergence du réacteur, comme je vous l'ai dit, et à une augmentation progressive de la puissance du réacteur, afin de réaliser les essais de démarrage de l'installation. Tout cela se passera dans le laps de temps que je viens de vous décrire, nous a dit l'ASN. Il y aura plusieurs essais, plusieurs jalons avant

d'atteindre les 110 degrés dans le circuit primaire. EDF doit envoyer un dossier à l'ASN. Cette température correspond réglementairement à la mise en service du circuit primaire.

De même, je voulais rappeler que l'ASN a le contrôle à toutes les étapes, notamment lors de la divergence du réacteur, qui doit être soumise à l'accord préalable de l'ASN. Outre toutes ces étapes nécessitant l'accord de l'ASN, l'ASN met en œuvre avec l'appui de l'IRSN une organisation spécifique pour le démarrage du réacteur. Des échanges techniques réguliers sont ainsi prévus avec EDF. L'ASN instruira les résultats et les éléments significatifs qui pourraient intervenir.

En parallèle, l'ASN a défini un programme d'inspection totalement adapté pour le contrôle du démarrage du réacteur. Elle réalisera notamment des inspections en lien avec la manutention du combustible, le chargement du réacteur, la divergence, le déroulement du programme d'essais en puissance. L'ASN engagera progressivement le programme d'inspections thématiques qu'elle réalise sur tous les réacteurs d'EDF en exploitation, mais à la fin, naturellement, de toutes ces étapes.

Voilà ce que nous a dit l'ASN, autorité avec laquelle nous avons eu un échange de bonne qualité. Jacques FOOS et Guy VASTEL, qui participaient à cette audition, voulaient aussi et après que j'en ai moi-même rendu compte, vous dire un petit mot parce que l'on était tous trois présents à cette audition.

Jacques FOOS a la parole.

M. FOOS.- Je n'ai pas grand-chose à ajouter, effectivement, à tout cela. On s'aperçoit que ce sont d'ailleurs des étapes déjà longues, qui sont toujours les mêmes, y compris par rapport à n'importe quelle autre divergence et mise en service d'un réacteur. On s'inscrit ainsi dans un process très classique. Les délais que tu viens de donner et qui nous ont effectivement été fournis sont bien cela, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année, si tout va bien, parce que les aléas techniques, effectivement, peuvent toujours survenir. Je peux également insister sur la qualité de l'échange, qui était tout à fait cordial et intéressant. Il n'y a eu aucune question qui n'ait été mise de côté en nous répondant « Non, on ne peut pas vous répondre ». Au contraire, on a eu un échange vraiment très, très intéressant. Il a été un peu perturbé par la tempête Pierrick, parce que, de temps en temps, il y avait des... Ce sont les problèmes typiques de la visioconférence. C'est très bien à condition que les tempêtes ne s'en mêlent pas.

Concernant le schéma qu'ils nous ont fourni – puisqu'on a aussi reçu la copie des planches de M. MORVAN, on va le retrouver dans la présentation. On boucle bien. On ne peut pas parler d'un calendrier mais

on peut parler effectivement, parce qu'on comprend bien, encore une fois, les aléas techniques et autres. En revanche, on a bien les étapes qui sont bien formulées. A propos de ce qui retarde aujourd'hui, même si, apparemment, tout a l'air d'être prêt, c'est un peu l'enquête publique prévue jusqu'au 17 avril. Cependant, c'est prévu et c'est réglementaire, c'est même la loi. Après il va falloir dépouiller tout cela et on est obligé d'attendre. En gros, il ne peut rien se passer avant la fin du mois d'avril en raison des délais de cette consultation.

Je crois que M. VASTEL souhaite ajouter quelque chose puisqu'il est également intervenu.

M. VASTEL.- Je souhaitais faire un petit préambule. J'étais effectivement à la réunion, mais je veux faire un petit préambule parce que, depuis le 10 avril, l'EPR est un réacteur fantôme mais on peut penser que la fée EDF, avec sa baguette magique, va trouver une formule magique pour régler le problème administratif de l'EPR et que l'EPR va réapparaître.

En ce qui concerne la réunion : effectivement, l'ASN a donné des jalons pour tout ce qui est prévu, comme vous l'avez dit, M. FIDELIN. Cependant, ce que j'ai compris, c'est qu'EDF allait quand même poser des dates sur les jalons pour savoir où l'on va, sachant que s'agissant de l'EPR, il y a quand même quelques petits soucis à venir parce qu'on sait quand même que le couvercle doit être changé puisqu'il restreint apparemment l'utilisation de l'EPR. Il y a également les soupapes des circuits secondaires qu'il va falloir changer un jour. Il doit y avoir le remplacement des échangeurs. Avec les échangeurs actuels, apparemment, le réacteur fonctionnerait dans un mode dégradé. Il y a aussi des problèmes de fluctuation de débit entrée de cœur et des problèmes de vibration dans le cœur du réacteur.

J'ai parlé des falsifications. L'ASN a dit que sur le plan judiciaire, on ne peut rien dire, ce qui est normal. On n'en a pas appris beaucoup plus concernant l'éventuelle existence de falsifications à l'EPR. D'après ce que j'ai compris, s'il y a des falsifications, s'il y a des appareils qui fonctionnent mal, de toute façon, c'est prévu s'agissant de la sûreté. Ainsi, s'il y a un petit pépin, c'est prévu et il n'y aurait pas de problème. Ce n'est pas très rassurant.

Ensuite, j'ai soulevé le problème de l'évaluation de conformité des équipements sous pression nucléaire. Et la réponse que j'ai reçue de l'ASN à cette réunion est que le dossier est en cours, et que pour l'instant tout va bien, mais le dossier n'est pas complètement clôturé, parce que l'ASN attend des éléments formalisés, les calculs de tout cela, pour donner son accord de conformité des équipements sous pression nucléaire.

Apparemment, la conformité des équipements sous pression nucléaire n'est donc pas vraiment validée. Voilà ce que j'avais à dire à propos de la réunion.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur LAFFORGUE-MARMET, je vais également vous demander votre sentiment à propos des informations reçues lors de cette réunion.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Merci, monsieur le président. Oui, effectivement, concernant cette audition de la CLI, c'est bien le collège de l'ASN, donc le président, M. DOROSZCZUK, et les commissaires, qui ont auditionné la CLI, le but étant d'entendre quels étaient les points principaux d'attention de la CLI sur le projet de décision. Je pense que M. VASTEL, M. FOOS et vous-même, monsieur le président, avez parfaitement résumé les propos qui ont été échangés lors de cette audition. Je pense que M. VASTEL a même synthétisé tous les échanges qui ont eu lieu dans cette CLI depuis que j'y participe, donc depuis deux ans. Je ne pense pas que je vais revenir sur tous les sujets que vous a évoqués M. VASTEL, mais nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cours de cette assemblée générale.

M. le PRÉSIDENT.- On va passer la parole à... Oui, monsieur Herlem.

M. HERLEM.- Merci Mr le président de me donner la parole, avant que ne s'exprime les membres de la CLI sur les questions techniques , réglementaires et philosophiques qui concernent le démarrage de l'EPR. Je souhaite que nous ayons une pensée pour les milliers de femmes et d'hommes qui depuis 2007 ont travaillés sur le chantier de l'EPR, du ferrailleur à l'ingénieur, tous à leur niveau ont contribué au résultat d'aujourd'hui, un outil industriel hors du commun. Je vous demande de ne pas oublier que certains y ont laissé leur santé et surtout que deux ouvriers de 37 et 32 ans y ont perdu la vie. Merci d'avoir une pensée pour eux et pour leurs familles.

M. JACQUES.- (*Gros problèmes au son*) On est tout à fait (inaudible)... qui ont travaillé sur ce chantier. Il n'y a pas de problème à ce niveau-là, mais on doit aussi penser à toute la population – même si je n'avais pas préparé cette intervention, c'est l'occasion qui me la fournit - il faut aussi penser à toute la population autour de nous, qui habite notre Cotentin et notre région, et qui serait susceptible d'être exposée en cas d'accident nucléaire de l'EPR, probabilité qui vient d'être confirmée, comme vient de le dire M. VASTEL, et comme ce fut le cas à Taishan, en Chine. Ainsi, tout doit être fait pour éviter un Fukushima. C'est pourquoi on ne doit pas du tout prendre d'option aujourd'hui par rapport au démarrage mais attendre tout d'abord l'avis de

l'ASN, à la suite de la consultation qui n'est pas terminée. Et sachant cela, nous devons respecter l'avis des citoyens qui doivent s'exprimer jusqu'au 17 avril. Ce sont les citoyens qui doivent participer et non pas les seuls travailleurs qui doivent prendre la décision, tout simplement.

Pensez aux conséquences inimaginables qu'aurait un accident nucléaire dans notre région. L'ASN, en 2018, estimait le coût entre 240 milliards d'euros à 430 milliards d'euros en cas d'accident. Sachez que derrière tout cela, nos familles seraient confinées derrière la ligne de démarcation nucléaire de Carentan à Lessay ou bien exilés. N'oubliez pas cela parce qu'un accident peut nous arriver. En partant de ce constat et sans prétention, je voudrais que l'on puisse effectivement positionner les choses en imaginant la possibilité d'un démarrage, mais un démarrage n'étant pas garanti parce que nous avons besoin aujourd'hui d'aller plus loin.

Ne nous faisons pas d'illusion, parce qu'effectivement le rouleau compresseur que constitue ce chantier ne fait qu'avancer puisque nous sommes à la phase du second degré de prolongation du chantier, échéance atteinte le 10 avril. Aujourd'hui, comme le disait un humoriste, on pourrait dire « Posez les bornes, il n'y a plus de limite ». Passez les bornes, il n'y a plus de limites pour le réacteur nucléaire dont la réalisation est en perpétuel futur état d'achèvement, mais c'est beaucoup plus grave que lorsqu'il s'agit d'une maison à refaire. « Une réalisation perpétuelle d'état futur d'achèvement ». Et de cela, on ne peut effectivement pas se contenter.

Une nouvelle fois sans prétention, je voudrais rappeler que depuis 2021, notre CLI qui ne détient que deux pouvoirs, le pouvoir de donner son avis sur un PPI ou le pouvoir d'engager des études ou des expertises, a refusé effectivement deux fois l'expertise indépendante qu'elle pouvait diligenter, qu'elle aurait dû diligenter, notamment à la suite de l'avis des scientifiques de Global Chance, scientifiques qui nous ont alerté tout dernièrement des risques pouvant affecter l'EPR.

Je vais m'arrêter là pour ne pas être trop long. Simplement, je souhaite dire qu'elle peut encore aujourd'hui (la CLI) décider d'une expertise indépendante de l'EPR, étant donné l'état critique dans lequel il peut se trouver. Je vous remercie, monsieur le président.

M. le PRÉSIDENT.- Un dernier mot sur ce point et on va passer à la présentation d'EDF. Ensuite, viendront les questions.

Mme HOVNANIAN.- Il faut arrêter l'utilisation de plusieurs micros parce que s'il y a plusieurs micros, cela ne fonctionne pas. On est un Comité local d'information, c'est important d'être le plus juste dans notre

langage et je pense qu'il est bon en effet d'utiliser le conditionnel pour les éléments de langage qui dépendent de conditions et le futur pour les choses qui sont sûres. Je me permets cette réflexion : vraiment, pour notre compréhension au niveau du public et pour notre propre compréhension, il faut distinguer la différence entre les éléments qui sont sûrs, c'est-à-dire les contrôles de l'ASN, et les éléments qui sont souhaités par EDF, c'est-à-dire l'avance vers une mise en service et un démarrage.

- **Les activités réalisées sur site et la préparation au chargement, depuis la dernière Assemblée Générale de la CLI de Flamanville**
- **Explication sur le déroulement du chargement et des essais de démarrage**
- **Les contrôles réalisés à l'EPR de Flamanville à la suite de la détection d'irrégularités chez deux fournisseurs**
- **Questions diverses**

M. le PRÉSIDENT.- Juste avant de donner la parole à M. MORVAN, qui va nous présenter tout le programme des semaines et des mois à venir, j'ai oublié de souhaiter la bienvenue à Franck BRISSET, qui est le maire de de Flamanville, qui a rejoint désormais cette CLI et sera assidu dans nos débats. Soyez le bienvenu, Franck.

M. MORVAN.- Merci, Monsieur FIDELIN, et bonjour à toutes et tous.

Aujourd'hui, je vais m'attacher effectivement à vous donner le maximum d'informations, en parlant au conditionnel, j'ai bien entendu ce qui vient d'être dit. Je ne serai pas forcément précis quant aux dates qui s'inscriront dans le futur et pour lesquelles il appartient d'employer le conditionnel. N'attendez donc pas de moi de dates à la journée près.

Je voulais mettre également en avant qui a été dit : Flamanville, ce sont des femmes et des hommes qui y travaillent depuis des années. Personnellement, je travaille maintenant depuis quatre ans sur Flamanville 3 et je peux vous garantir que la mobilisation est forte et que nous sommes des exploitants sérieux. Nous effectuons notre travail avec le plus grand niveau de qualité pour garantir la sûreté du réacteur qui démarrera dans les semaines à venir. Cela me semblait important de commencer par ce point.

Je souhaite également faire un point par rapport à la dernière CLI, parce qu'il s'est écoulé quelques semaines. Bien évidemment, nous avons continué à avancer. Je vous avais dit que notre objectif – et là, il s'agit du passé, donc je peux apporter des certitudes – était d'achever toutes les activités qui étaient requises pour le chargement. Aujourd'hui, elles sont réalisées. Pour ceux qui ont décidé de venir sur le site cet après-midi, ils vont pouvoir le constater. Je pense que vous le verrez de vos propres yeux, à la fois le niveau de qualité, le niveau de finition, puis la préparation des installations. En tout cas, je m'attacherai à vous montrer l'ensemble des activités, et notamment celles qui se déroulent dans le bâtiment-réacteur, parce que ce n'est pas forcément le lieu dans lequel vous avez le plus souvent l'occasion d'aller. Vous pourrez constater que nous sommes prêts, motivés, engagés, mais surtout avec un souci de la qualité extrême. Et je vais vous expliquer ce que l'on a réalisé ces dernières semaines pour garantir l'état de l'installation et pour que l'on soit prêt à réaliser ce chargement lorsque l'on obtiendra l'autorisation. Vous l'avez dit, Monsieur FIDELIN, cette autorisation sera délivrée par l'Autorité de de sûreté.

Voici quelques slides. Concernant le premier slide, c'est pour vous expliquer les raisons pour lesquelles EDF affirme que les installations sont prêtes. La première chose, c'est que les installations nucléaires – encore une fois, installations que nous pourrons voir cet après-midi – sont prêtes à recevoir le combustible nucléaire, qui est actuellement stocké dans la piscine du combustible, la piscine HK. On ne verra pas cette piscine cet après-midi parce que les formalités d'accès sont assez lourdes pour pouvoir accéder dans cette zone très sécurisée. Cependant, l'ensemble des installations qui permettent de mettre le combustible dans le réacteur sont prêts.

Le deuxième point qui me semble important : je vous l'ai dit lors de la dernière CLI, il y a tout un programme d'essais très structurés qui permet de s'assurer que l'ensemble des paramètres de la centrale sont conformes. Aujourd'hui, tous les contrôles et tous les essais que l'on devait réaliser avant le chargement sont réalisés et sont conformes. On en parlera également tout à l'heure avec un rapport complet des procédures d'essais, qui a été transmis à l'ASN et qui fait également partie des documents à analyser avant d'obtenir l'autorisation de démarrage.

A propos du circuit primaire, je vous avais dit que l'on avait réalisé des essais d'ensemble au mois de novembre et au mois de décembre 2023. Ensuite, on a vidangé complètement l'ensemble des circuits. Nous avons effectué les dernières activités de contrôle et de nettoyage sur la partie nucléaire. En quoi cela consiste-

t-il ? Cela consiste à faire des inspections visuelles, à faire des inspections télévisuelles dans des circuits sur lesquels, bien évidemment, on ne peut pas mettre une personne. Et puis, cela consiste à effectuer des nettoyages très poussés de l'installation. Il s'agit d'installations nucléaires, donc on cherche la perfection, on cherche à obtenir des circuits extrêmement propres. Cela nécessite un nettoyage à la chiffonnette de l'ensemble des circuits. Qu'il s'agisse des pressuriseurs, du circuit primaire, de la piscine du combustible ou de la piscine nucléaire, tout a été nettoyé pour être prêt. Ce fut également le cas pour les générateurs vapeurs, qui sont particulièrement importants parce qu'ils assurent finalement le lien entre le circuit primaire et le circuit secondaire, avec le transfert des calories du primaire vers le secondaire. Les générateurs de vapeur, qui ont donc suivi tous les essais ces derniers mois, ont été ouverts, nettoyés avec des lances à haute pression, ce qui permet de s'assurer que l'ensemble des impuretés qui pourraient être présentes dans le générateur vapeur sont extraites. Ensuite, on a procédé à une inspection à l'aide de caméras - il s'agit de caméras miniatures - de l'ensemble des faisceaux tubes situés sur le circuit secondaire, et on a contrôlé également les tubes pour s'assurer qu'il n'y ait pas de dégradation de ces tubes. Encore une fois, même si les générateurs de vapeur sont neufs, cela fait partie du programme de contrôle. Ainsi, les 2 300 tubes de chaque générateur de vapeur ont été contrôlés, nettoyés, inspectés via moyen télévisuel.

Un point qui est également important : le bâtiment-réacteur, bien évidemment, a eu des activités ces derniers mois, ces dernières années, et il convenait qu'il soit dans un état de propreté exemplaire. Vous trouvez ici une photo, peut-être n'est-ce pas bien visible, mais on le voit sur la photo de droite. On a poussé le niveau de détail jusqu'à avoir des cordistes qui sont venus nettoyer et s'assurer que le long des murs des générateurs de vapeur, on n'avait pas d'impureté qui pouvait subsister. On voit le pont de roulement en haut du bâtiment-réacteur et tous ces chemins de roulement ont été entièrement nettoyés. Le pont tournant, enfin le pont lourd, que certains d'entre vous ont vu et qui permet d'effectuer toutes les manutentions dans le bâtiment-réacteur, a été entièrement nettoyé. Ceci a été fait à tous les étages du bâtiment-réacteur, bien évidemment, en commençant par le haut – c'est comme pour une maison, il vaut mieux nettoyer les escaliers en commençant par le haut – et nous sommes allés jusqu'au bas du bâtiment-réacteur. Aujourd'hui, le bâtiment-réacteur – et une nouvelles fois, ceux qui viendront pourront le constater - est dans un état de propreté conforme à tout réacteur qui démarre en France lorsqu'on sort d'un arrêt de tranche.

A propos du slide suivant : quand je dis que les installations sont prêtes, j'ai déjà évoqué les essais. Je pense que c'est important de revenir sur les essais parce que les essais se sont étalés durant plusieurs

semaines. J'ai déjà évoqué dans cette instance les dix semaines d'essais que nous avons réalisées du début du mois d'octobre jusqu'au 10 décembre. Il faut savoir qu'à Flamanville, à date, nous avons testé plus de 58 000 critères. Ce sont des critères de toutes sortes, que ce soient des critères de température, de pression, des critères de débit, mais je ne vais pas tous les énumérer. Sur l'ensemble des circuits, plus de 58 000 critères ont été testés conformes. Tout cela fait partie des procédures d'essai. Les bilans de ces essais sont transmis à l'Autorité de sûreté. Et cette semaine, nous avons fourni le dernier bilan parce que cela se fait par indicateurs successifs. Ainsi, le dernier bilan a été transmis à l'Autorité de sûreté. Toutes les procédures également requises et préalables au chargement sont aujourd'hui soldées et conformes.

Si je passe au slide suivant, c'est un sujet qui a également été inspecté. M. QUINTIN, qui a été cité tout à l'heure par M. FIDELIN, responsable de l'ensemble des services d'inspection de l'ASN, est venu en personne au mois de mai 2023 inspecter le site de Flamanville pour voir ce qu'il nous restait à faire pour que l'exploitant soit prêt. Ici, on parle bien des femmes et des hommes en termes de compétences, en termes de documents opératoires, en termes d'entraînement sur les machines, en termes d'appropriation des équipements de la centrale. Les conclusions, je n'y reviens pas, avaient déjà été présentées dans cette CLI. Nous avons eu une nouvelle visite de M. QUINTIN, avec une équipe approfondie. Ils sont venus au mois de février 2024 afin de s'assurer que concernant le chemin parcouru entre mai 2023 et février 2024, nous avons réalisé ce à quoi nous nous étions engagés. Effectivement, nous sommes en ligne puisque les dernières activités ont été soldées. Aujourd'hui, on a un exploitant qui est prêt, qui est formé, que soit l'exploitant en salle de commande, bien évidemment, avec des documents opératoires qui sont conformes, mais également – on parle beaucoup du chargement de combustible – cela se fait avec des femmes et des hommes qui sont sur les machines, dans le bâtiment-combustible, mais également dans le bâtiment-réacteur. L'ensemble de ces équipes s'est formé, je l'avais déjà signalé l'année dernière. On a procédé à un rafraîchissement de cette formation pas plus tard que la semaine dernière. Ainsi, aujourd'hui toutes les équipes qui devraient avoir l'autorisation de charger de combustible sont prêtes et formées, avec des machines qui sont prêtes. Les piscines de combustibles sont bien évidemment pleines d'eau, mais l'ensemble des circuits d'eau jusqu'au bâtiment-réacteur, donc jusqu'à la piscine du réacteur, sont également pleines d'eau, donc dans l'état normal pour le chargement du combustible.

Nous avons également fait des activités d'achèvement pour le chargement du combustible. On le voit dans le premier point exposé dans ce slide. Ce sont des activités que l'on ne réalise pas à chaque arrêt de

tranche. En l'occurrence, nous avons installé les tiges de commande de grappes sur les internes supérieurs. Ces tiges de commande de grappes sont ensuite connectées aux grappes, et lorsque le couvercle est fermé, ce sont ces tiges de commande qui permettent d'effectuer la manœuvre des grappes de contrôle dans les assemblages combustibles. Tout cela est aujourd'hui installé, contrôlé et conforme, prêt à être fermé. Cela signifie que le jour où l'on aura placé le combustible dans le réacteur, les internes pourront être installés, les connexions pourront se faire et la fermeture de la cuve pour intervenir. Ainsi, l'enchaînement des activités post-chargement combustibles sont prêtes et, cette fois encore, les installations sont conformes.

Je l'ai déjà un petit peu évoqué quand je parle des équipes du CNPE, elles sont prêtes pour le chargement. Cela représente 560 personnes qui sont prêtes pour exploiter le réacteur de Flamanville. Comment se sont-elles préparées ? J'ai déjà cité les formations puisque cela fait des années que les personnes se forment, et tout cela a été vérifié. Mais depuis quelques semaines, nous avons été plus loin dans cette phase d'entraînement puisque nous avons ce que l'on appelle les « Règles générales d'exploitation ». Cela peut paraître un petit peu barbare. Imaginez le code de la route que nous connaissons tous et que nous devons tous respecter, s'agissant des règles générales d'exploitation, c'est un petit peu le code de la route de l'exploitant nucléaire. Chaque jour, chaque heure, il doit respecter ces Règles générales d'exploitation. Nous avons donc décidé de les mettre en service alors qu'elles n'étaient pas requises. Cela signifie que c'est de l'entraînement, en accord avec l'Autorité de sûreté. Cela fait ainsi déjà plusieurs semaines que nous appliquons l'ensemble de ces règles pour que les gens s'approprient ces règles et apprennent à s'en servir, sachant que les Règles générales d'exploitation de l'EPR de Flamanville sont légèrement différentes des Règles générales d'exploitation des autres CNPE, parce que c'est un nouveau palier. La période de formation, la période de rodage, a été bénéfique et cela fait déjà donc plusieurs semaines que ces Règles générales d'exploitation sont utilisées.

Le deuxième point qui me semble également important : j'ai évoqué les règles d'essais que nous avons réalisées pour tester ces 58 000 critères de l'installation mais en parallèle, l'exploitant réalise de manière périodique ce que l'on appelle des « Essais périodiques », qui sont réalisés à différentes fréquences tout au long de la vie de la centrale. Il existe des essais qui sont journaliers, vous avez aussi des essais hebdomadaires, mensuels, et puis cela peut aller jusqu'à des essais annuels, voire des essais qui sont réalisés tous les dix ans lors des décennales. Cela fait partie de la vie de toutes les centrales en France. Pour Flamanville, il convenait de faire ce que l'on appelle « L'initialisation » de ces essais périodiques, ce qui

constitue un peu le point zéro et qui permet d'initialiser dans nos outils informatiques le démarrage de ces essais périodiques de manière ensuite à enclencher l'horloge. Quand vous avez un essai qui doit être déclenché tous les mois, cela se fait de manière automatique, afin que l'exploitant sache qu'il a des essais à réaliser sans en oublier. Tout cela se fait de manière automatique, mais il faut initialiser l'ensemble de ces essais périodiques. Nous avons pris l'engagement auprès de l'Autorité de sûreté d'initialiser ces périodiques, mais le travail à effectuer restait encore conséquent et ce fut d'ailleurs l'un des points qui avait été également relevé par l'inspection de revue de l'ASN. Nous avons travaillé d'arrache-pied pour réaliser l'ensemble de ces essais. À la date d'hier, il en restait sept. Ces essais périodiques sont réalisés, sont planifiés et, bien évidemment, seront réalisés avant la prise du premier assemblage combustibles. Tout ce travail conséquent d'initialisation des essais est maintenant derrière nous et ces essais permettent finalement de vérifier tout au long de la vie de la centrale des critères de sûreté. Il existe plus de 19 000 critères qui sont vérifiés lors de ces essais périodiques.

Il y a également un moment important que l'on va vivre dans quelques jours, lorsque l'autorisation de démarrage sera délivrée par l'Autorité de sûreté : nous allons mettre en service la zone contrôlée de Flamanville 3. La zone contrôlée, c'est la zone nucléaire qui, aujourd'hui, n'est pas active. Cela veut dire que nous circulons sur les installations sans précaution particulière parce que ce n'est pas requis, mais à partir du moment où nous allons passer dans une installation nucléaire active, et que l'on aura donc l'autorisation de charger le combustible, l'ensemble de la zone contrôlée devra être mise en service. Bien évidemment, cela constitue des changements d'habitudes, essentiellement liés au fait que lorsqu'on rentre en zone contrôlée, on a des procédures à respecter, on a des dosimètres à porter, on doit avoir des habilitations, on doit avoir effectué les examens médicaux adéquats. Cela veut dire que n'importe qui ne peut pas rentrer en zone contrôlée. Nous avons commencé les entraînements pour s'assurer que toutes les personnes qui seront autorisées à rentrer en zone contrôlée connaissent bien les procédures d'entrée et de sortie de manière à ne pas rencontrer de problème. Tout cela est également derrière nous. Les formations sont acquises et les entraînements sont achevés.

Le quatrième point important : dans une centrale nucléaire, il y a un certain nombre de barrières sécuritaires. On touche ici à la protection physique des installations. L'ensemble de ces dispositifs sécuritaires, qui ont été fortement renforcés ces dernières années, sont mis en place à Flamanville, au même titre que toutes les centrales de France. Et jusqu'à maintenant, certains dispositifs sécuritaires n'étaient pas actifs. Pour

autant, ils étaient testés pour être prêts à être mis en service. Là également, dans les jours à venir, nous allons mettre en service l'ensemble de ces dispositifs sécuritaires de manière que toutes les équipes s'habituent à ces passages de barrières qui, aujourd'hui, n'étaient pas actives, mais afin également que les personnes qui sont en charge de la protection de site soient complètement à l'aise avec l'ensemble de ces équipements qui vont être déclenchés dans les jours à venir.

Un dernier point qui me semblait important : on a beaucoup parlé des inspections de revue de l'ASN, mais dans cette phase de démarrage, les inspections de l'Autorité de sûreté, donc des équipes de M. LAFFORGUE-MARMET, sont extrêmement fréquentes, avec un certain nombre de thématiques qui sont contrôlées. Toutes ces inspections alimentent le dossier pour l'autorisation de démarrage de Flamanville, qui devrait donc intervenir dans quelques jours ou quelques semaines. J'ai cité quelques inspections que nous avons eues récemment. Nous avons eu une inspection extrêmement poussée portant sur le contrôle commande de la centrale. Nous avons eu une inspection sur les essais de démarrage suivi de notre rapport final qui a été transmis à l'ASN. Nous avons également eu une inspection récente hein, la semaine dernière, qui a porté sur toute l'instrumentation du réacteur. Aujourd'hui, c'est une instrumentation qui n'est pas utilisée, mais lorsque le combustible sera chargé, l'instrumentation nucléaire est particulièrement importante. Ainsi, il y a eu la semaine dernière une inspection poussée portant sur le thème de l'instrumentation nucléaire. Et j'ai compris qu'il y avait encore d'autres inspections planifiées et qu'il y en a une qui s'annonce la semaine prochaine.

Sur la page suivante : lors de la dernière CLI, M. LAFFORGUE-MARMET avait fait une présentation sur ce que l'on appelle les CFSI, donc les irrégularités qui ont pu être constatées chez certains fournisseurs. Pour mémoire, une irrégularité, c'est une irrégularité qui est détectée chez des fournisseurs qui fournissent des équipements pour le nouveau nucléaire ou pour le parc en fonctionnement, qui peuvent fournir des équipements pour toutes les industries nucléaires en France, voire pour d'autres industries. En ce qui concerne Flamanville 3, et cela a déjà été communiqué par l'Autorité de sûreté, on trouve deux irrégularités qui ont été constatées, donc deux fournisseurs différents. Aujourd'hui, l'ensemble des contrôles des matériels concernés par ces irrégularités a été réalisé et s'agissant des impacts de sûreté, il n'y a pas d'impact de sûreté entraîné par ces irrégularités sur nos installations.

Pour autant, il me semble même peut-être nécessaire d'expliquer quel type d'irrégularités nous avons pu constater. Il s'agit d'équipements qui ont été réalisés il y a quelques années chez des fournisseurs. Dans le processus de fabrication, vous avez un certain nombre d'étapes et de contrôles qui permettent de vérifier que tous les paramètres des équipements sont conformes. Et lorsque vous détectez une non-conformité, vous avez des règles d'acceptation ou de correction des écarts, voire de rebut des pièces. Cela a pu arriver qu'une pièce soit non conforme et rebutée. Ce qui a été détecté chez certains fournisseurs : certaines traçabilités d'écarts et de correction d'écarts n'étaient pas correctement tracées dans les documents. Cela veut dire que le client final, en l'occurrence EDF, n'avait pas de vision, dans les documents qui étaient remis avec le matériel, des réparations et des corrections qui avaient pu être réalisées chez les fournisseurs.

Lors d'un constat d'irrégularité, qu'est-ce que l'on réalise ? La première chose, c'est que l'on vérifie l'ensemble des documents fournis par le constructeur en question. On réalise des inspections renforcées chez ces fournisseurs, que ce soient des inspections réalisées par d'EDF mais également par l'Autorité de sûreté. En l'occurrence, les deux fournisseurs concernés par des irrégularités pour le parc nucléaire et pour Flamanville ont été inspectés de manière très approfondie, avec des contrôles de tous les documents disponibles, avec des contrôles des fournisseurs de rang 2 qui peuvent intervenir chez ces fournisseurs d'équipements, mais également avec des interviews des personnes qui agissent sur le terrain chez ces fournisseurs. C'est là une première partie, c'est-à-dire une analyse documentaire très poussée. Dans un deuxième temps, EDF construit un dossier d'analyse de sûreté pour vérifier qu'en cas de défaillance d'un équipement, la sûreté soit bien garantie. Et puis en troisième point, et c'est cela qui est absolument fondamental, on réalise, sur le matériel in situ dans l'installation, toute une batterie de contrôles qui permettent de s'assurer que le matériel est conforme et qu'il fonctionne correctement et qu'il fonctionnera correctement. Durant ces types de contrôles, bien évidemment, il y a du contrôle visuel mais il y a aussi du contrôle fluo X, ce qui permet de s'assurer que la matière utilisée est conforme.

À partir du moment où vous constatez une irrégularité, vous vérifiez que les matériaux utilisés sont conformes. On effectue des séries de de ressuages. Les ressuages sont réalisés pour détecter des défauts surfaciques. On peut être amené à refaire des tirs radio et/ou des contrôles ultrasons pour aller chercher des défauts dans la profondeur, donc dans la matière. Et puis tous ces contrôles, bien évidemment, sont exécutés selon les règles applicables dans la réglementation.

A l'issue de l'ensemble de ces contrôles, donc documentaires, interviews, contrôles sur les installations, on réalise un dossier de robustesse de sûreté qui est analysé par un organisme dépêché par l'ASN, en l'occurrence le Bureau Veritas. Lorsque ces analyses indépendantes de nos dossiers sont achevées, l'ensemble de ces documents est remis à l'Autorité de sûreté pour instruction finale.

Aujourd'hui et concernant les deux irrégularités que j'ai mentionnées dans le site de Flamanville, les contrôles sont entièrement terminés, les dossiers sont entièrement constitués et ont été remis à l'Autorité de sûreté. Encore une fois, on ne relève pas d'impact sur la sûreté lié à ces équipements du point de vue d'EDF. Bien évidemment, je laisserai M. LAFFORGUE-MARMET compléter mes propos, mais les instructions étant encore en cours, je me garderai bien de définir ou de trancher s'agissant de la conclusion qui sera apportée par l'Autorité de sûreté.

En termes de planning de démarrage : M. FIDELIN a déjà apporté beaucoup d'informations. Finalement, sur ce schéma-là, vous retrouvez les informations mais je me garderai bien de donner des dates, sachant que l'on est obligé de parler au conditionnel. Ce sont donc plutôt des choses qui se trouvent devant nous.

La première chose, bien évidemment, c'est l'autorisation de mise à service, que vous voyez sur la gauche de ce graphique, en orange. Pourquoi est-ce en orange ? Parce que tout ce qui est en orange, ce sont des autorisations qui sont délivrées par l'Autorité de sûreté. Quelques jours après avoir obtenu cette autorisation de mise en service, nous avons les opérations de chargement. L'autorisation de chargement, l'acte qui consiste à dire que l'on peut commencer le chargement, est délivré par le directeur du CNPE. C'est une décision qui appartient à EDF, si et seulement si nous avons eu l'autorisation de charger.

Il a été évoqué par M. FIDELIN le passage du jalon 110 degrés. Ce sont donc 110 degrés sur le circuit primaire. C'est là un jalon réglementaire pour tous les centrales en France. Lorsqu'on redémarre après un arrêt de tranche, nous avons le palier de 110 degrés qui ne peut être franchi que si l'Autorité de sûreté l'autorise. Nous avons ensuite un jalon qui se nomme « Autorisation de divergence ». Monsieur FIDELIN a parlé des activités sous critique. Bien évidemment, elles sont à la main d'EDF mais il nous faut l'autorisation de divergence pour rendre le réacteur critique, donc pour avoir la première réaction nucléaire.

Ensuite, nous avons une montée en puissance progressive avec un premier palier à 10 % et qui relève de la responsabilité d'EDF mais on a un point d'arrêt. C'est-à-dire que l'on a un certain nombre de critères à

vérifier. Nous sommes encore dans une centrale qui démarre et nous avons ainsi des essais à réaliser. Et à ce palier des 10 %, on vérifie un certain nombre de critères.

Ensuite nous avons une montée à 25 % de puissance nucléaire. Là également et pour quitter ce palier des 25 % nucléaire, une autorisation de l'Autorité de sûreté est nécessaire pour aller au-dessus de 25 % de puissance nucléaire. À 25 % de puissance nucléaire, il y a un moment important : c'est la première connexion au réseau électrique français de l'alternateur. Cela veut dire que la turbine a déjà été lancée auparavant. Mais la turbine a beau tourner, l'alternateur a beau tourner, ce n'est pas pour autant que le réseau voit l'alternateur de Flamanville délivrer des électrons. Cela se fait à 25 % de puissance nucléaire, avec un geste de connexion – et c'est là vraiment un geste physique – de l'alternateur sur le réseau. Et là, instantanément, nous passerons de 0 mégawatt à 400 mégawatts électrique sur le réseau EDF, enfin sur le réseau français.

Lorsque l'on obtient l'autorisation de franchir les 25 % de puissance nucléaire, nous montons à 60 % de puissance nucléaire. A ce stade, nous aurons un nouveau palier. Cette fois encore, nous avons aussi des essais à réaliser et des critères à vérifier. Et pour franchir ce palier-là, nous avons toute une gamme à respecter. Et c'est un palier qui est franchi sous la responsabilité d'EDF pour atteindre le palier 80 %. A 80 % de puissance, nous avons à nouveau des essais à réaliser et la nécessité d'obtention d'une autorisation de l'ASN pour aller au-delà des 80 % et lorsque l'ASN aura vérifié l'ensemble des points qui seront présentés par EDF.

Nous atteindrons le palier de 100 % de puissance nucléaire en fin d'année 2024. Cette fois encore, nous avons des essais à réaliser. Vous voyez ici ces deux courbes qui figures représentées par pallier. Il faut imaginer qu'il y a des dents de scie sur ce palier, sur ce schéma avec, par exemple, à 100 %, un arrêt automatique volontaire. Cela veut dire que nous allons ouvrir les disjoncteurs sur la tranche pour générer un arrêt automatique réglementaire. Bien évidemment, à ce stade, la puissance nucléaire va passer instantanément de 100 % à 0 %, avec l'insertion des grappes de contrôle. Cela fait partie des essais réglementaires.

Lorsque nous aurons achevé les essais de démarrage, cela veut dire que tous les essais au palier 100 % auront été réalisés, la tranche restera à 100 % de puissance nucléaire et exécutera son premier cycle de fonctionnement jusqu'à l'arrêt de tranche. Il n'y aura pas de prolongation d'utilisation du combustible durant le premier cycle. La durée du premier cycle est donc bien définie. Cette fois encore, je ne vous donnerai pas de

date parce que – comme je l'ai déjà expliqué en CLI – c'est un nombre, c'est une usure du combustible qui est recherchée, et en fonction de la durée des paliers de la période de démarrage, cela peut jouer sur la longueur du cycle.

Lors de la dernière CLI, il y avait un point qui avait posé question : les mises en service industriel. Je sais que M. ROUSSELET avait posé cette question. Ainsi, je me suis permis de le replacer sur le slide pour que cela soit bien clair pour tout le monde. Lorsque l'on arrive à 100 % de puissance nucléaire, que l'on a achevé tous les essais, la centrale commence son premier cycle, mais la mise en service industrielle du circuit primaire, donc de la Chaufferie Framatome, est effective à peu près deux mois après la fin des derniers essais. C'est là un temps réglementaire qui permet aux constructeurs de la chaudière de vérifier l'ensemble des critères, de réaliser l'ensemble des essais, et de remettre le document final qui prononce la mise en service industrielle.

En ce qui concerne le circuit secondaire, donc la partie turbine et alternateur, le délai est un peu plus long, puisque l'on obtient le rapport complet du constructeur General Electric quatre mois après les derniers essais. Quelles sont les raisons de ce délai ? Parce que vous avez, et même quand la tranche est à 100 % de puissance, de nombreux paramètres qui sont vérifiés sur l'installation, donc quand elle délivre sa puissance nominale, de manière à ajuster l'ensemble des régulations et s'assurer que tout est au point de fonctionnement idéal pour que la centrale délivre la puissance qui est attendue. Ces réglages étant un peu plus longs, c'est la raison pour laquelle la MSI du secondaire intervient un petit peu plus tard.

C'étaient là les éléments que je voulais vous apporter. Cela vous décrit toute cette phase de démarrage, cette phase de préparatifs. Encore une fois, la préparation de l'installation est au niveau attendu, la préparation de l'exploitant est au niveau attendu, les documents qui devaient être fournis à l'autorité de sûreté et là. Je complète les propos de Monsieur Vatel, tout a été transmis par l'exploitant. L'autorité de sûreté n'attend plus de documents de notre part. Les attestations de conformité de tous les équipements nucléaires sont aujourd'hui délivrées. Les attestations de conformité qui manquent pour pouvoir aller à l'autorisation de démarrage sont les attestations de conformité donc du circuit secondaire principal et puis l'attestation de conformité chaudière donc qui est l'ultime attestation de conformité hein, c'est vraiment un ensemble. Qui ne sera délivré que dans quelques jours. Et là aussi l'attestation de conformité est délivrée par l'autorité de sûreté. Donc je ne vous donnerai pas de date, elle appartient. L'autorité de sûreté et il faut que l'attestation de

conformité de la chaudière soit délivrée pour que l'autorisation de démarrage puis puisse être prononcée. Voilà, je pense avoir été le plus clair possible.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MORVAN. Maintenant est arrivé le temps de poser vos questions, puisque je suppose qu'il y en a. M. MORVAN y répondra et l'ASN y répondra.

M. HEDOUIN.- (*gros problème de son*).-Je suis un petit peu surpris que l'on indique des délais qui seraient presque dus à la seule ASN. En somme, on sent que tout est prêt de votre côté, que l'on n'attend plus que... Je trouve cela un peu surprenant. Je pense qu'il faut évidemment placer la sûreté en numéro un et que l'on ne peut pas sous-entendre qu'aujourd'hui tout était évidemment prêt de la part de EDF et que l'on attend l'ASN. C'est là un simple premier petit point.

Un deuxième point, qui est un peu général : c'est-à-dire que je suis assez inquiet du fait de cette fusion de l'ASN et l'IRSN. J'ai l'impression que l'on est en train, et on l'expérimente là avec cet EPR, de baisser notre garde tout simplement. On est en train de baisser notre niveau de sûreté. On le voit déjà avec le passage des EPR à l'EPR 2. C'est-à dire-que c'est la première fois en France qu'avec cet EPR 2... Là, avec l'EPR actuel, on avait normalement atteint le niveau de sûreté maximum, et c'est la première fois en France que l'on va baisser ce niveau d'exigence avec les EPR 2. Ce qui se passe avec cet EPR, c'est que c'est censé être le réacteur le plus sûr mais à partir de maintenant, on va en faire de moins sûrs.

Je m'étonne aussi quand je lis l'article N°6 du décret de 2007 - qui n'est donc plus valable puisqu'il n'a pas été prolongé – puisque ce décret aussi l'autorisation de détenir des combustibles. Cependant, on est bien d'accord qu'aujourd'hui, avec ce réacteur, on n'a pas l'autorisation de détenir du combustible, et ce à partir d'hier donc. C'est bien ce qui figure dans le décret. J'aimerais quand même obtenir une réponse sur ce point.

Enfin, dernière petite question : il y a une cuve qui était sur les routes le 28 février et il s'agissait d'une grande cuve. On n'a pas parlé de cette cuve qui, a priori, est à destination, j'ignore s'il est destiné à ce réacteur de Flamanville 3 ou s'il était prévu pour autre chose. En tout cas, un réservoir se trouvait en livraison. On n'en a pas entendu parler du tout. Je peux faire un lien qui n'est totalement pas à faire, mais c'est vraiment une question de béotien portant sur cette livraison de cuve. Je vous remercie.

M. MORVAN.- Concernant le premier point, je vais refaire de la pédagogie et si je n'ai pas été clair, je vais tâcher de l'être une deuxième fois. Pour avoir l'autorisation de démarrage, il y a tout un chemin à parcourir. Le premier chemin, c'est d'avoir des installations qui sont prêtes, c'est d'avoir des exploitants qui sont formés,

c'est d'avoir traité l'ensemble des instructions techniques – et je pense avoir été suffisamment clair s'agissant des instructions techniques ...

Un intervenant (hors-micro).- ... Inaudible ...

M. MORVAN.- ... Dans ce cas, je vais le répéter ...

Un intervenant (hors-micro).- ... Inaudible ...

M. MORVAN.- ... Je ne suis pas là pour faire des sous-entendus, Monsieur, je suis là pour donner des faits. En termes d'instruction technique, nous avons un certain nombre de contrôles que nous avons réalisés et qui ont été partagés avec l'Autorité de sûreté. Nous avons fait des rapports d'analyse et j'ai dit que nous venions de transmettre ces dossiers pour analyse à l'Autorité de sûreté. Et tant que ces analyses ne seront pas faites, il n'y aura pas d'autorisation de démarrage, et tout cela ne fait aucun doute pour moi. Je suis exploitant nucléaire depuis déjà un certain nombre d'années, depuis 1992, et la priorité à la sûreté a toujours été ma priorité. Je ne vous laisserai donc pas insinuer quoi que ce soit sur ce point-là.

Un intervenant (hors-micro).- Inaudible.

M. MORVAN.- Je vous réponds. Concernant le deuxième point que vous avez cité, l'EPR 2, je n'en parlerai pas puisque je suis directeur du projet EPR de Flamanville. Je me garderai bien de répondre à vos propos.

Quant au troisième point que vous avez cité portant finalement sur la date du 10 avril : l'Autorité de sûreté s'est déjà prononcée sur ce point-là. Effectivement, le combustible se trouve dans la centrale de Flamanville. Nous sommes une INB avec l'application de règles générales d'exploitation partielle pour gérer ce combustible. Nous avons donc le droit de détenir de la matière et puis l'Autorité de sûreté s'est déjà prononcée, en indiquant que par rapport à la date du 10 avril, et même si elle était dépassée de quelques jours, elle était quand même en capacité de prononcer, ou pas, une autorisation de mise en service, y compris si le délai était dépassé. Cela a été clairement exprimé par l'Autorité de sûreté.

Enfin et concernant le dernier point, la cuve. Effectivement, je l'ai vue en photo dans la presse et elle a bien été livrée sur le site de Flamanville, qui est bien livrée sur le site de Flamanville 3. Elle concerne un équipement qui servira en arrêt de tranche, qui n'est pas requis au titre de la sûreté. Il n'y a donc même pas lieu d'en parler plus que cela. C'est un équipement qui contiendra de l'eau et qui servira lors des arrêts de

tranche pour faciliter les mouvements d'eau, parce qu'on remplit et on vide les piscines et en termes de stockage, cet équipement s'avère utile. Et à côté de cet équipement qui vous a peut-être semblé impressionnant, il y a une autre cuve qui stockera aussi de l'eau et qui sera également utilisée en arrêt de tranche. Ces deux équipements ne sont pas requis pour le démarrage. Le choix que l'on a fait, et cela a été fait en 2020 lorsque je suis arrivé sur le projet, plutôt que de remettre cela plus tard, et qu'ainsi lorsque la tranche aurait démarré, d'avoir des travaux de génie civil, d'avoir des grues, de faire encore des coulées de béton, j'ai préféré les faire avant de démarrer et ces équipements seront démarrés dans les mois qui suivent. Mais encore une fois, ils ne sont pas requis pour le démarrage. Il n'y a donc selon moi absolument aucun enjeu par rapport au démarrage s'agissant de ces équipements. Pour autant, il n'y a rien de Secret. C'est une cuve en inox qui a été fabriquée à Cherbourg et qui a été livrée sur le site de Flamanville.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur MORVAN, l'ASN souhaite apporter un complément à votre réponse.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Merci, monsieur le président.

Vous avez soulevé beaucoup de points et je vais essayer d'y répondre sans pour autant être forcément exhaustif.

A propos du premier point, c'est bien le collège de l'ASN qui prend la décision. Pour le côtoyer de temps en temps, ils sont assez insensibles à la pression et ils prendront le temps qu'il faudra - j'utilise bien le futur - pour délivrer l'autorisation de mise en service. Ce qu'a dit le président de l'ASN mardi, et je me permets de le citer, lors de l'audition à laquelle étaient présents M. FOOS, M. VASTEL et M. FIDELIN : la vision du collège de l'ASN, aujourd'hui, est qu'il pourrait délivrer l'autorisation de mise en service à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai, étant donné les éléments dont nous disposons aujourd'hui. C'était là un premier point.

En ce qui concerne la fusion ASN/IRSN, ce n'est pas à l'ASN de commenter, c'est une décision du Parlement qui est souverain. Nous ferons en sorte de... Nous travaillons aujourd'hui avec l'IRSN pour mener à bien cette fusion au 1 janvier 2025.

Concernant les EPR 2 et à propos des directives techniques : l'ASN et l'IRSN ont mis en place en 2005, je dis cela de mémoire, des directives techniques pour les réacteurs de troisième génération. Ainsi, l'exploitant doit répondre à ces directives techniques sur le design de son réacteur. Ces directives techniques n'ont pas été modifiées entre l'EPR et l'EPR 2.

Ensuite, effectivement à propos de l'autorisation de détenir du combustible, en 2019, l'ASN a autorisé ce que l'on appelle une « Mise en service partielle » pour justement pouvoir réceptionner du combustible et l'entreposer sur le réacteur.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Yannick ROUSSELET a la parole.

M. ROUSSELET.- Oui, évidemment, il y a beaucoup de choses à dire. Je vais revenir rapidement sur l'histoire du décret. C'est vrai que cela reste quand même problématique puisque les autres fois, il y avait eu une demande de rallonge. S'il y a eu une demande de rallonge, c'est bien que cela sert quand même à quelque chose. Et le fait que l'on nous dise soudain qu'il n'y en a plus besoin, cela paraît quand même assez incroyable. Il faut quand même se souvenir que ce décret faisait suite à une enquête publique et que c'est bien cette enquête publique, dans les conditions particulières de 2006, demandait à la population leur avis. Et c'est sur les critères de 2006. Je voudrais quand même rappeler qu'à l'époque, dans cette enquête publique, on nous parlait de trois milliards. On nous disait qu'il y aurait au maximum 2 000 personnes sur le chantier. J'ai ressorti les chiffres et c'est assez hallucinant. C'est-à-dire que l'on nous disait qu'au pic d'activité, en 2009, il y aurait 2 000 personnes au maximum sur le chantier. Et tout est comme cela, tout est à l'avenant. C'est-à-dire que, finalement, on s'aperçoit que les gens, à l'époque, quand on leur demande leur avis, c'est sur des critères qui se sont révélés être tous faux. Je dis bien « Tous ». Et puis, on aboutit à ce décret, et puis on nous dit que, finalement, étant donné que l'on n'a pas terminé, on va le prolonger. On le prolonge deux fois, puis maintenant on nous dit qu'il ne sert à rien. C'est quand même assez fantastique qu'il ne serve plus à rien désormais. Évidemment, il est extrêmement discutable d'un point de vue juridique et on pourrait d'ailleurs attaquer, mais cela serait porté devant le tribunal administratif, que cela demanderait donc entre deux et trois ans pour avoir un résultat. On est absolument persuadé de gagner à propos de l'histoire de détention des matières parce que, de fait, ce décret prévoit la détention des matières sur le site et que quand il n'y a plus de décret, il n'y a plus d'autorisation. C'est donc là un vrai sujet juridique. Mais évidemment, on va nous dire que d'ici là l'EPR aura démarré et que le résultat que l'on obtiendra dans deux ou trois ans ne nous servira à rien. C'est un vrai problème puisque, selon moi, il y a clairement un abus de pouvoir à propos de ce décret. Cela me semble être un vrai sujet.

A propos de la remarque de tout à l'heure concernant les travailleurs : évidemment, on partage. On partage le fait que c'est toujours compliqué, surtout qu'ils ont eu l'énorme mérite d'être obligés de bricoler pour

aller construire un système pour empêcher les vibrations sur le pressurisateur, qu'ils ont été obligés de reboucher des trous, qu'ils ont été obligés de refaire des soudures en série. Évidemment, ils ont eu un courage énorme parce qu'il a quand même fallu tenir compte de tous ces aléas permanents sur ce chantier. Et plus, on va les obliger à changer un couvercle irradié et irradiant, alors qu'ils pourraient parfaitement changer un couvercle neuf si l'on avait un peu de gestion industrielle et économique intelligente. Et plutôt que de faire n'importe quoi, comme cela va se produire, puisqu'on va livrer un couvercle cet été, et que l'on va irradier le premier alors que l'on aurait pu attendre pour effectuer le travail dans de bonnes conditions. Ainsi, quand on pense aux travailleurs, je pense que l'on pourrait penser à cela en termes de radioprotection et en termes de gestion à propos d'un travail qui pourrait se faire proprement et ainsi nous éviterions le sujet.

J'en arrive maintenant à toutes ces dates, à tous ces calages, etc. Je vous remercie quand même d'avoir réinscrit tous ces paliers. Malgré tout, il y a encore des choses que j'ai du mal à comprendre parce que l'on continue d'utiliser des mots « Démarrage », « Chargement », « Mise en service », et tous ces mots continuent de se percuter les uns aux autres. Vous êtes revenus sur une question que j'avais posée à propos de la MSI (Mise en service industrielle). Je ne parviens pas à comprendre son statut. C'est-à-dire que l'on voit bien qu'elle revêt une importance industrielle mais à propos de cette MSI, vous nous dites qu'elle interviendra deux mois après la fin des essais. Comment pouvons-nous arriver à ce délai de deux mois ? Je ne parviens pas trop à comprendre. Pourquoi et pourquoi deux mois ? Sachant que, lorsqu'on regarde le démarrage de Civaux, la MSI est intervenue plus de trois ans après la divergence. Pour rappel, Civaux est le dernier réacteur qui a démarré. Ce furent plus de trois ans après la divergence qu'intervint la MSI et aujourd'hui, on nous dit qu'avant la fin de l'année, on aurait déjà cette mise en service industrielle. Je suis un peu surpris et j'aimerais bien que cela soit clarifié.

J'aimerais aussi que soit clarifiée la question du statut de ces mégawatts qui vont sortir, parce que j'avoue que je ne comprends toujours pas. Ces mégawatts qui vont sortir rentrent-ils directement dans le réseau commercial, c'est-à-dire qu'ils figurent déjà dans l'offre d'électricité ? Où est ce que ces mégawatts... Que deviennent-ils ? Je comprends qu'on les mette sur le réseau mais que deviennent-ils ? Puisque quand je lis encore récemment les prédictions de RTE qui, elle, va distribuer cette électricité, ils disent qu'ils n'en tiendront compte qu'en 2027. C'est-à-dire qu'eux, RTE, ils disent qu'ils ne comptent pas sur ces mégawatts de l'EPR de Flamanville avant 2027. Je ne parviens donc pas trop à comprendre non plus ce statut de ces mégawatts. Qu'est-ce qu'ils deviennent ? Est-ce qu'ils sont dans la nature ou alors rentrent-ils réellement sur

le marché ? C'est-à-dire que dans le cadre du marché libre de l'électricité, demain, ces mégawatts seraient comptabilisés.

Ensuite et à propos de ce calendrier... Mais si, j'avais encore une question sur le calendrier par rapport à la puissance : vous nous dites 100 %, est ce que vous pouvez être précis sur ce qu'est selon vous cet objectif de 100 %, sachant que Taïshan qui avait prévu de fonctionner à 1 750 mégawatts – c'est ce qui est annoncé depuis le début – ne fonctionne qu'à 1 570, c'est-à-dire qu'il y a une réduction de la puissance qui est appliquée à Taïshan, réduction qui est liée à ce problème de flux hydraulique et donc de flux neutronique. Selon vous et étant donné ce REX, ce retour d'expérience de Taïshan, gardez-vous toujours l'idée que vous allez faire fonctionner l'EPR au maximum ? A quoi correspondent ces 100 % ?

Concernant ces dates, je voudrais juste faire une petite prédiction parce que – et vous vous en souvenez sûrement les uns et les autres – au fur à mesure des années, on avait quelqu'un à votre place qui venait nous dire que cette fois c'était certain et que cela interviendrait l'année suivante. Chaque fois, je lui disais « Écoutez, je pense que l'on se reverra et on pourra alors en reparler ». Je vais refaire encore une petite prédiction : lors de la CLI de l'automne, on parlera du sujet « Pourquoi le réacteur EPR est-il à l'arrêt ? ».

Rires dans l'assemblée.

M. Le PRÉSIDENT.- Monsieur MORVAN a la parole.

M. MORVAN.- A propos du premier point, et je vais le redire même si j'ai l'impression de me répéter : ma priorité, c'est la qualité de l'installation. J'ai entendu des mots qui me dérangent, surtout pour les femmes et les hommes qui travaillent à Flamanville et puis les industriels qui travaillent avec nous. Nous sommes des gens sérieux et nous travaillons avec un haut niveau de qualité. Nous sommes occupés à la mise au point d'une installation sur laquelle il y a eu des reprises, mais en tout cas l'état actuel de l'installation présente le niveau de qualité requis pour garantir la sûreté du réacteur demain. Et cela, je pense qu'il faut vraiment qu'on l'ait en tête. De même, je pense que certains de vos propos, Monsieur ROUSSELET, sont bien éloignés de la réalité de ce que l'on réalise sur nos installations.

En termes de mise en service industrielle, je n'ai peut-être pas été clair. La mise en service industrielle, c'est bien un geste de la part du chaudiériste qui dit concernant sa chaudière, qu'il a terminé ses essais, qu'elle est conforme et qu'elle répond à ce qu'il attendait. Et on estime que cette date-là, c'est à peu près huit semaines, donc deux mois, après avoir atteint le palier des 100 % de puissance nucléaire.

Un intervenant (hors-micro).- Inaudible.

M. MORVAN.- C'est uniquement un geste industriel. C'est (un document) remis à EDF « Monsieur EDF, la chaudière dont je vous ai annoncé la livraison est conforme et elle délivre sa performance ». Voilà tout, ce n'est ni plus ni moins que cela. C'est le fabricant de la chaudière qui dit qu'elle est conforme à ce qui était attendu, et c'est la même chose pour la partie secondaire, avec une turbine et un alternateur, où là vous avez un fabricant, en l'occurrence Général Electric, qui délivrera le même statut. Ils s'adresseront donc à EDF, qui est le client final de cette machine et qui dira qu'ils ont achevé leurs essais, que tout est bien réglé sur l'installation secondaire, que l'installation est conforme et délivre les performances attendues. Et à ce stade, je prononce la mise en service industrielle de ma partie secondaire, ni plus ni moins.

En ce qui concerne la question portant sur les mégawatts, je ne commenterai pas les chiffres de Taïshan puisqu'encore une fois, je suis directeur de projet de Flamanville 3 et non pas de Taïshan. Ce que j'ai toujours dit et je l'ai dit plusieurs fois en CLI : les paramètres implantés sur le contrôle commande de Flamanville permettront de fonctionner à 100 % de puissance nucléaire, et lorsqu'on sera à 100 % de puissance nucléaire, nous délivrerons environ 1 600 mégawatts électriques. Le nombre de mégawatts précis ne sera mesuré que lorsque l'on aura démarré l'installation et que l'on fera les derniers essais, et que l'on verra ainsi la capacité à délivrer ces mégawatts par l'alternateur. C'est bien là la cible concernant Flamanville.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MORVAN. L'ASN voulait compléter ...

M. ROUSSELET.- ... Non, mais ce que je vais dire concerne EDF. Pourquoi le RTE nous dit-il qu'il va faire rentrer l'EPR sur le marché en 2027 ? Quel est le statut des mégawatts produits ? À partir du moment où l'on dit que l'on est interconnectés, qu'est ce qui se passe ? Est-ce que ces mégawatts rentrent sur le marché, c'est-à-dire que l'EPR deviendrait alors un producteur de mégawatts sur le marché, ou est-ce que derrière il y a un autre mécanisme ? Je précise qu'il n'y a rien de caché dans ma question, c'est juste pour comprendre.

M. MORVAN.- Je vous rassure, les mégawatts ne sont pas jetés aux petits oiseaux et les mégawatts rentrent bien sur le réseau électrique, mais nous sommes au cours d'une période d'essai et, bien évidemment, le RTE travaille sur des prévisionnels d'équipements disponibles. L'EPR de Flamanville étant en période d'essais, il ne rentre pas dans ses moyens de production pour établir le prévisionnel. Mais bien évidemment, les mégawatts qui seront produits – et je ne connais pas la quantité des délivrances puisque cela dépendra des essais que nous allons réaliser durant l'année 2024 – à la fin de l'année 2024, nous aurons déjà mis des

mégawatts sur le réseau mais qui n'étaient pas prévus dans ses courbes prévisionnelles de moyens de production.

M. HEDOUIN.- Ils seront vendus, ils ne seront pas donnés ?

M. MORVAN.- Bien sûr.

M. le PRÉSIDENT.- Yannick, l'ASN souhaitait apporter des compléments à la réponse de M. MORVAN.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Merci, monsieur le président. Je voulais revenir sur deux points.

Le premier point, c'est celui qui porte sur le décret. Qu'est-ce que dit le décret aujourd'hui ? L'article 3 du décret dit : pour l'application de l'article etc., du code de l'environnement, le délai est pris 17 ans après la délivrance de ce décret. Ce que dit l'article L-etc., du code de l'environnement, c'est qu'au moment de l'échéance de la date, le Gouvernement a la possibilité de reprendre, donc de modifier ce décret. Cela ne veut donc pas dire que le décret tombe mais cela veut dire que le Gouvernement a la possibilité de modifier le décret en fonction de l'évolution de la réglementation ou des techniques de sûreté. Il n'y a pas eu au 10 avril... Et c'est la raison pour laquelle l'ASN pourrait prendre l'autorisation de mise en service. C'est bien parce que le décret est toujours valable et, aujourd'hui, le Gouvernement a la possibilité, s'il le souhaite, de modifier ce décret en suivant le formalisme nécessaire, donc réécriture, consultation de l'exploitant, etc. C'était là le premier point.

Concernant le couvercle, je voudrais dire que le principe de justification est regardé. Le principe de justification, c'est le fait qu'une activité nucléaire enfin que le but de l'activité justifie l'exposition aux rayonnements ionisants, et il est regardé par l'ASN dans toutes ses autorisations. Il a donc également été regardé pour le remplacement du couvercle.

Effectivement, je suis d'accord avec vous sur l'idée que c'est compliqué de savoir ce que signifient parfois les mots. A l'ASN, on parle bien d'autorisation de mise en service, ce qui permet de charger le couvercle dans la cuve et on ne parle pas de démarrage puisque s'il s'agit de savoir quand l'installation va démarrer, il n'existe pas de définition juridique pour cela.

M. ROUSSELET.- Oui, mais quand même, et toujours à propos du décret, pour bien comprendre : vous nous dites que, finalement, ce décret fonctionne encore à la date à laquelle on parle ? C'est-à-dire que vous nous dites que la date, c'est la date de possibilité de décision mais que le décret est toujours en vigueur ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- La date du 10 avril permet au Gouvernement de modifier le décret. Le décret ...

M. ROUSSELET.- ... Mais est-ce que le décret est toujours en vigueur au moment où l'on se parle ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Oui. S'il n'était pas en vigueur, ce qui serait écrit dans le code, c'est : « Il faut reprendre un nouveau décret », mais ce n'est pas ce qui est écrit, ce qui est écrit ...

M. ROUSSELET.- ... Dans ce cas, pourquoi l'avions-nous repris les autres fois ?

Je laisserai le soin à l'exploitant ...

M. ROUSSELET.- D'accord. (Rires).

... d'expliquer les raisons pour lesquelles il a voulu reprendre. A l'époque, je n'étais pas à l'ASN puisque j'étais encore au lycée lorsque cela s'est produit une première fois, du moins je pense.

M. ROUSSELET.- Pour bien comprendre, vous nous dites qu'au moment où l'on se parle, le décret est toujours en fonction, est toujours valide ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Oui, et c'est pourquoi l'ASN pourrait prendre sa décision en vertu de ce décret, puisqu'il est toujours valide.

Mme THOMINET.- J'avais une tout autre question concernant la formation en zone contrôlée. Je voulais savoir s'il y a une différence avec les autres réacteurs, puisqu'il y a plus de contraintes et connaître la spécificité de l'EPR sur ce point ?

M. MORVAN.- Dans la partie de zone contrôlée, on fonctionne exactement comme pour les autres réacteurs, ce sont les mêmes procédures d'accès et il n'y a pas plus de contraintes. La particularité de Flamanville 3, comme c'est le cas de Flamanville 1&2 et, de mémoire, comme c'est le cas de Cattenom et probablement d'un troisième site en France : les personnes qui travailleront en zone contrôlée à Flamanville 3 rentreront en tenue de travail classique. Cela signifie que ce seront les mêmes tenues de travail portées hors zone contrôlée et en zone contrôlée, tandis que pour les trois-quarts des centrales françaises, quand on rentre en zone contrôlée, on se change pour être habillé en blanc. Pourquoi ? C'est parce qu'aujourd'hui, le niveau de maîtrise... Comment ?

Une intervenante (hors micro).- On ne vous entend pas.

M. MORVAN.- Je vais me rapprocher du micro. Le niveau de maîtrise des activités et de la propreté à Flamanville, comme c'est le cas de toutes les centrales en France, est de très bon niveau. Ensuite, il s'agit d'un choix de l'exploitant de la centrale nucléaire, c'est-à-dire choisir s'il souhaite que ses équipes intervenantes en zone contrôlée soient changées et habillées en blanc ou conservent leur tenue de travail conventionnelle. Dans ce cas-là, les gens ne se changent pas, ils arrivent le matin, ils se mettent en bleu de travail et ils sont en bleu de travail toute la journée, que ce soit en zone contrôlée ou hors zone contrôlée, sachant que les contrôles pour sortir de la zone contrôlée sont très stricts et permettent de s'assurer que les personnes n'ont pas reçu de contamination particulière. Alors, ils peuvent sortir librement. Flamanville 3 sera comme Flamanville 1&2, c'est-à-dire une centrale dans laquelle les gens travailleront en tenue conventionnelle en zone contrôlée. Sinon, les procédures sont exactement les mêmes.

M. le PRÉSIDENT.- Merci pour cette précision. Madame, vous vouliez poser une question ?

Absence de son durant trois minutes

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur LAFFORGUE-MARMET, vous avez la parole.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Concernant le dernier point portant sur la gestion des déchets de l'EPR, les déchets sont pris en compte... Enfin, les déchets issus de l'exploitation du réacteur sont pris en compte dans le cadre du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, le fameux PNGMDR. Effectivement, comme l'a dit M. ROUSSELET, pour d'autres projets, ce n'est pas le cas. En tout cas, pour l'EPR, c'est pris en compte dans le cadre de ce plan national de gestion des matières et déchets radioactifs.

M. le PRÉSIDENT.- Entendu, merci. Est-ce que (*coupure son*). Pardon ...

Une intervenante (hors-micro).- ... Ce n'est quand même pas rien ce que (inaudible).

M. le PRÉSIDENT.- Entendu. Écoutez, Madame, on vous a écouté et on vous a répondu à propos des déchets ...

Une intervenante (hors-micro) ... Inaudible ...

M. le PRÉSIDENT.- ... On vous a répondu sur les déchets. Je vous remercie.

Une intervenante (hors-micro) ... Inaudible ...

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie. Il est 11 heures 50 et il faut que l'on poursuive cette assemblée. Il faut que l'on continue ...

Une intervenante (hors-micro) ... Inaudible. Maintenant, il faut quand même que l'on entende bien que je suis inquiète qu'il n'y ait pas ...

M. le PRÉSIDENT.- Oui, mais on l'a entendu, Madame. On l'a bien entendu et c'est pourquoi le public est invité à s'exprimer. On a bien compris votre inquiétude, Madame.

Béatrice souhaitait intervenir.

Mme HOVNANIAN.- Merci. J'ai un commentaire et deux questions. Le premier commentaire, c'est par rapport justement à l'alinéa n°2 de ce décret. Il est écrit : « Le délai pour réaliser le premier chargement au combustible nucléaire du réacteur est fixé à 17 ans à compter de la publication du présent décret au Journal officiel ». Dans ce document, c'est clairement écrit qu'il s'agit d'un délai pour réaliser le premier chargement en combustible nucléaire. S'il est toujours valable, le délai n'a pas changé. C'était là ma première remarque.

Ensuite, il s'agit d'une question, même si vous y avez peut-être déjà répondu, auquel cas j'aurais été inattentive. Vous avez parlé des irrégularités, comment s'est faite la détection de ces irrégularités ? Comment est-ce que l'on s'en est rendu compte ? Et dans un cas futur, comment est-ce que l'on peut s'assurer que l'on détecte en effet ces irrégularités ?

La deuxième question sur la date de livraison du couvercle. Je vois que vous commencez à vous préparer à ce premier arrêt de tranche, qui pourrait arriver peut-être très vite. Comment sait-on que l'on a un couvercle défectueux ? Le prochain couvercle arrive cet été et on tient tous justement aux travailleurs à qui l'on demanderait de travailler sur du matériel irradié. Est-ce que l'on a une idée de la date d'arrivée potentielle au plus tôt de ce couvercle, ce couvercle qui ne serait pas défectueux ?

M. MORVAN.- Déjà, le couvercle qui est sur la centrale de Flamanville, que certains d'entre vous verront cet après-midi, n'est pas défectueux. C'est un couvercle sur lequel on a apporté les éléments nécessaires pour que la sûreté du réacteur soit assurée pour le démarrage. Ce qui a été autorisé par l'Autorité de sûreté, c'est un remplacement de ce couvercle après un cycle de fonctionnement. Je ne peux pas vous laisser dire que le réacteur va démarrer avec un couvercle défectueux et que la sûreté n'est pas garantie. Donc je le

réaffirme : la sûreté du réacteur de Flamanville est assurée, avec un couvercle qui sera effectivement remplacé après un cycle.

Le nouveau couvercle est en fabrication. Il a d'ailleurs réalisé son épreuve hydraulique récemment. Il poursuit donc son cycle normal de fabrication, avec tous les contrôles qui sont nécessaires pour une livraison qui est prévue l'été. Je n'ai pas de date à vous annoncer, sachant que ce couvercle-là sera nécessaire pour le premier arrêt de tranche.

Une intervenante (hors-micro).- Excusez-moi... (inaudible).

M. MORVAN.- Non, je parle de l'été 2025. Le couvercle sera livré sur le site à la fin de l'été 2025. Il faudra que je vous redonne la date précise de livraison mais, aujourd'hui, il est encore en cours de fabrication. Je vous ai dit que l'épreuve hydraulique s'est déroulée cette semaine, il y a donc encore tout un cursus et ...

Une intervenante (hors-micro).- ... Inaudible ...

M. MORVAN.- ... Excusez-moi mais je ne me souviens plus de la date précisément. Je vais vous confirmer cela. On vous confirmera la date précise. Le dernier calendrier, en tout cas, stipule que le planning d'activité de l'usine Framatome respecte le planning prévu, parce que l'épreuve hydraulique était effectivement prévue au premier trimestre. Venant juste d'être réalisée, nous nous inscrivons donc dans le planning attendu, mais je vous préciserai la date de livraison. J'ai un trou de mémoire, il faut dire que je dois gérer tellement de dates que... Je vous prie de bien vouloir m'excuser. Cependant, cette date vous sera ultérieurement confirmée.

Le dernier point qui me semble important : vous avez soulevé la question de la détection des irrégularités. La dernière régularité a été détectée et déclarée par un fournisseur dans le cadre d'une inspection de l'Autorité de sûreté. Ce sont des inspections qui sont réalisées régulièrement chez les fournisseurs du nucléaire. Ce fournisseur, lors de l'inspection, a précisé que pour certaines réparations qu'il avait réalisées, il ne les avait pas tracées. Cela a déclenché alors le processus Irrégularités avec l'ensemble des contrôles dédiés, mais je l'ai dit : interviews et contrôles complémentaires qui sont effectués sur les matériels concernés.

Et nous allons vous confirmer la date de livraison du couvercle - vous allez voir avec (inaudible) - avant la fin de la séance. Ainsi, il n'y aura pas d'ambiguïté concernant la livraison du couvercle, la date de finition du couvercle. Quant à moi, je sais juste que cette semaine concernait l'épreuve hydraulique, qui est une épreuve

importante, qui est une date importante dans le processus de fabrication, qu'elle a eu lieu et qu'elle est conforme. Je suis désolé pour cette imprécision mais ce sera corrigé avant la fin de la séance.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur LAFFORGUE-MARMET, vous souhaitez apporter un complément d'information.

Oui, un complément sur les irrégularités et sur la manière dont elles peuvent être détectées. C'est un vaste sujet. Comme l'a dit M. MORVAN, elles peuvent être détectées lors de contrôles de l'ASN. Elles peuvent être aussi détectées par l'exploitant lors de ses propres contrôles. Et même si ce n'est pas exhaustif, il y a un dernier moyen de détection des irrégularités : vous le savez, l'ASN a un portail de signalement puisqu'elle est l'autorité compétente pour recueillir et traiter les signalements liés à la sûreté nucléaire, entre autres. Du coup, tous les signalements sont traités et certains conduisent effectivement à la détection d'irrégularités.

Encore une fois et toujours à propos du sujet des fraudes ou des irrégularités, c'est un sujet qui est monté... Je ne sais pas si vous l'avez vu mais l'ASN a auditionné le président directeur général d'EDF sur ce sujet et il y a eu un courrier qui a été envoyé au président directeur général d'EDF concernant le plan d'action qu'EDF est en train de mettre en place. Si vous le souhaitez obtenir plus d'informations sur le sujet, je pense que l'ASN pourrait revenir vers vous pour présenter ce sujet-là à l'occasion d'une prochaine CLI.

M. le PRÉSIDENT.- Entendu, on vous sollicitera. Oui, Monsieur, vous demandez la parole ?

M. HERLEM.- J'ai une petite question concernant la formation du personnel, qui est sûrement... Vous m'entendez toujours mal ? Concernant la formation des exploitants, est-ce que l'EPR de Flamanville, du point de vue de la conduite, est identique à l'EPR de Finlande et de Chine ? S'agit-il de la même infrastructure de conduite ?

M. MORVAN.- La structure globale de l'EPR est identique. Cependant, il y a quelques spécificités qui ont été voulues par les exploitants, mais globalement, quand vous voyez l'installation finlandaise ou lorsque vous regardez Taishan, c'est identique. Ils ont les simulateurs à la salle de commande et l'environnement de travail est le même. La logique informatique de pilotage est la même. Tout cela relève d'une même conception. Néanmoins, vous avez quelques spécificités : les Finlandais ont quelques ...

M. HERLEM.- ... Il n'y a pas eu d'immersion du personnel avec des stages de quelques jours pour s'imprégner un peu ...

M. MORVAN.- ... Si et je l'avais déjà précisé lors de ...

M. HERLEM.- ... de la conduite existante en Finlande ou en Chine ?

M. MORVAN.- Si, si. On a des salariés de Flamanville qui pour certains ont pu assister au démarrage de Taïshan et d'OL 3, en Finlande, donc que ce soient des personnels de conduite ou des personnels essayeurs, EDF et Framatome. Ainsi, aujourd'hui, à Flamanville, nous avons plus d'une cinquantaine de personnes qui ont suivi les démarrages et les formations sur les ces sites, et notamment les gens qui sont en charge de former le personnel de conduite aux procédures d'exploitation pour le démarrage. Ce sont des gens qui ont fait le même travail en Finlande et qui, aujourd'hui, ont fait passer sur simulateur l'ensemble des équipes de conduite. La personne qui les forme, c'est une personne qui a vécu ces scénarios-là dans les centrales en démarrage, en l'occurrence la plus récente, en Finlande.

Juste une petite précision. J'ai recherché l'information du couvercle pour pouvoir vous donner une date précise : la finalisation du couvercle dans les usines Framatome, avec son attestation de conformité et parce que le couvercle ne partira qu'avec son attestation de conformité, est prévue pour l'été 2024. Ensuite, il y a un temps de préparation du couvercle qui dure entre trois et quatre mois. Cela signifie que le couvercle ne sera donc prêt pour son remplacement qu'à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, sachant que le couvercle existant, qui, encore une fois, est un couvercle conforme est validé pour effectuer un cycle complet. Si le démarrage s'effectue dans quelques semaines, il sera en service jusqu'à la fin du premier cycle prévu, c'est-à-dire dans le courant de l'année 2025.

M. VASTEL.- Je voulais poser une question sur le palier de puissance à 100 % - ce serait donc 1 600 mégawatts - : lors de la réunion à laquelle j'ai participé mardi à l'ASN, l'ASN a dit qu'elle tiendrait compte des Rex des réacteurs de Finlande et de celui de Taïshan. Et s'agissant de Taïshan, comme Yannick vient de le dire, il n'est pas monté à 100 %. Du coup, est-ce que l'ASN, étant donné les Rex et les retours des autres réacteurs va donner éventuellement une autorisation à 100 % ? On peut légitimement se poser la question.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Ce qui a été dit lors de l'audition, c'est que dans le projet de décision, l'une des prescriptions consiste justement à demander à l'exploitant de tenir compte du retour d'expérience des EPR existants à l'étranger, puisque l'EPR Français, si on raisonne en termes de parc, de palier, son palier est celui des réacteurs situés à l'étranger. L'ASN demande de tenir compte de ce Rex-là.

Aujourd'hui, l'ASN autoriserait un réacteur à démarrer, à être mis en service, avec un rapport de sûreté et dans ce rapport de sûreté, il est inscrit une puissance nucléaire de X mégawatts thermiques qui conduisent à 1 600 mégawatts électriques.

M. le PRÉSIDENT.- Vous souhaitez poser une question ? Oui, je vous en prie.

Absence de son durant quatre minutes

M. le PRÉSIDENT.- Écoutez, j'ai demandé que l'on pose des questions courtes. Deuxièmement, ...

Un intervenant (hors-micro). ... Inaudible ...

M. le PRÉSIDENT.- ... Deuxièmement, deuxièmement, le public est invité mais la priorité des questions va aux membres de la CLI, et ce n'est pas pour faire des longues déclarations. Le temps nous est compté et il y a d'autres personnes qui ont des questions à poser. Vous avez déjà posé trois questions, on va y répondre, mais ce sont des questions - je me permets de vous le dire - qui ont été déjà abordées à plusieurs reprises, notamment au cours des CLI précédentes, et pour lesquelles nous avons eu des réponses. Ce sont des questions qui sont prises en compte par la CLI dans sa pluralité. Et il y a déjà eu des réponses à ces questions-là.

Ainsi, si vous le souhaitez, vous allez répondre, Monsieur MORVAN, mais Il faut que tout le monde puisse poser des questions. Merci.

Un intervenant (hors-micro).- Inaudible ...

M. le PRÉSIDENT.- ... Écoutez, chacun ...

Un intervenant (hors-micro).- ... Inaudible ...

M. le PRÉSIDENT.- ... Chacun pose sa question ...

Un intervenant (hors-micro).- (Inaudible) dans l'exploitation, très, très vite ...

M. le PRÉSIDENT.- ... Je vous en prie, je vous en prie ...

Un intervenant (hors-micro).- ... Inaudible ...

M. le PRÉSIDENT.- ... Chacun à son tour. Laissez M. MORVAN répondre aux premières questions. Vous avez posé trois questions. Attendez...

Un intervenant (hors-micro).- ... (Inaudible) de pouvoir poser des questions après (Inaudible) ...

M. le PRÉSIDENT.- On va le dérouler. On verra, il y a aussi d'autres personnes qui peuvent poser des questions. Il faut qu'il y ait des questions techniques et il faut que tout le monde ait la parole. C'est cela la pluralité et c'est ce que j'ai expliqué dès le début et ce qui fait l'atout de cette CLI. Merci.

M. MORVAN.- Je pense avoir apporté les éléments, mais je vais quand même les repréciser. J'ai précisé qu'il y avait une consultation du public qui a été initiée. En parallèle, vous avez des irrégularités qui ont été détectées et qui ont nécessité des activités de contrôle, des activités d'analyse, avec des documents qui ont été construits, présentés à Bureau Veritas et remis à l'Autorité de sûreté. Ce sont bien évidemment des chemins qui se font en parallèle. Mais au bout du bout, et je l'ai dit tout à l'heure : c'est lorsque l'installation est prête, lorsque l'exploitant est prêt, lorsque l'ensemble des analyses des dossiers sont réalisées par l'Autorité de sûreté et que la consultation a eu lieu, que l'autorisation pourrait être donnée. Il n'y a absolument aucun problème dans le fait que les dossiers fournis par EDF soient en cours d'instruction par l'Autorité de sûreté en parallèle de la consultation du public. C'est là le premier point.

Le deuxième point, et je le regrette puisque je n'ai pas été précis tout à l'heure, mais je le redis. Même si la date de livraison du couvercle m'avait quelque peu échappée, concernant ce couvercle dont la fabrication est réalisée dans les usines de Framatome - et je viens de le dire puisque c'est une information que j'ai recueillie hier - l'épreuve hydraulique a été réalisée et elle est satisfaisante. C'est-à-dire que le couvercle avance dans son processus de fabrication pour une fin de fabrication qui est prévue l'été avec ses documents. Il s'agit bien du couvercle avec l'ensemble de son fonds documentaire, avec une livraison sur le site de Flamanville. Ensuite, il y aura un équipement qui se fera en dehors du bâtiment-réacteur. Ainsi, il n'y a pas de contraintes en termes d'exploitation. Un pré-équipement de ce couvercle sera réalisé et il ne sera installé sur la cuve de Flamanville qu'après un cycle de fonctionnement.

Ensuite, vous avez parlé du dispositif de tranquillisation qui sera installé ultérieurement au fond de la cuve. Il y a un rapport de l'IRSN qui se base bien évidemment sur des études poussées réalisées par EDF et par Framatome, et qui conclut que ce dispositif n'est pas requis au démarrage. Il convient que l'on poursuive les études avec un processus de fabrication et de qualification qui sont nécessaires, qui prendront du temps, mais en termes de sûreté, il n'y a pas d'impact de sûreté. Ce dispositif qui sera installé ultérieurement au titre d'une modification n'est pas requis pour le démarrage de Flamanville.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur MARTIN, vous avez la parole.

M. MARTIN.- Merci, monsieur le président. Mes questions sont triviales au sens mathématique du terme. Ce sont des demandes de précisions techniques adressées à M. MORVAN.

Il y a deux paramètres qui ne sont pas évoqués dans votre planning de démarrage, et qui m'intéressent : c'est le paramètre débit, débit primaire, et le paramètre débit et pression suivant les différentes étapes que vous avez évoquées. Ma question est peut-être un peu simple. En comparaison avec les belles questions qui ont été posées, la mienne est triviale.

M. MORVAN.- Le débit primaire est assez simple, il est lié à la mise en service des pompes primaires. Les pompes primaires, dans notre processus de débarrage, donc quand on aura rempli le circuit primaire et réalisé la pose du couvercle, seront démarrées les unes après les autres. Le débit des pompes primaires, vous le connaissez, est de 28 000 mètres cubes par heure. Il s'agit donc bien de l'ensemble de ces quatre débits. Ensuite, les pompes primaires restent en fonctionnement jusqu'à la divergence, avec un fonctionnement permanent avec quatre pompes primaires. C'est-à-dire que l'on a un débit constant.

M. MARTIN.- On fonctionne donc à plein débit dès le départ.

M. MORVAN.- Tout à fait.

M. MARTIN.- Et du point de vue de la pression, puisqu'il s'agit de vapeur saturée, quelles sont les valeurs aux différentes étapes, notamment tout à fait au début puis après à 25 % ?

M. MORVAN.- Sur notre courbe de démarrage, vous trouvez le diagramme pression/température. On monte dans la chaussette de fonctionnement et ça nous donne...

M. MARTIN.- On le suit fidèlement. Comme on dit, on suit la vapeur saturée.

M. MORVAN.- Tout à fait.

M. MARTIN.- On ne cherche pas à un moment donné à pressuriser ou, au contraire, à passer en dehors d'un état saturé ?

M. MORVAN.- Non, on reste sur les modes de fonctionnement classiques dans nos centrales, donc avec un respect de la compression de température sur le circuit primaire et avec la compression ...

M. MARTIN.- ... D'accord, c'est tout ce que je voulais savoir. Merci bien.

M. le PRÉSIDENT.- L'ASN souhaite apporter un complément d'information.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Oui, je voulais revenir sur les questions de Monsieur l'administrateur de Sortir du nucléaire, portant sur les irrégularités. Je reviendrai sur ce qu'a dit le président de l'ASN lors de l'audition de la CLI, mardi dernier : si le collège de l'ASN a décidé de mettre le projet de décision à la consultation du public, c'est bien parce qu'il avait tous les éléments pour considérer qu'il n'y avait pas d'enjeu de sûreté dans les derniers éléments en cours d'instruction. Donc oui, il reste des éléments en cours d'instruction et qu'il faut terminer, mais aujourd'hui, il n'y a pas d'enjeu de sûreté sur les éléments qui nous restent, que ce soit sur les irrégularités ou sur le reste.

A propos du couvercle de la cuve, vous avez mentionné la décision du 16 mai 2023, donc la décision qui repousse l'échéance de remplacement du couvercle à la fin du premier arrêt, enfin pendant le premier arrêt. Effectivement, l'ASN a écrit dans un considérant que s'il y avait un décalage - je ne me souviens plus de l'adjectif exact - mais un décalage important dans le cadre de la mise en service, il faudrait réfléchir à remplacer potentiellement le couvercle avant la mise en service. Aujourd'hui, l'ASN n'a pas vu de décalage important dans la mise en service du réacteur.

Et concernant les fluctuations de flux, c'est un sujet que l'on a abordé plusieurs fois dans cette CLI. Et l'ASN a déjà dit qu'aujourd'hui, avec les mesures correctives mises en place, enfin, proposées par l'exploitant, il n'y avait pas non plus d'enjeu de sûreté quant à faire démarrer le réacteur avec ces mesures correctives qui permettaient de répondre à cette fluctuation de débit. Néanmoins, ce sont des mesures correctives. Nous demandons aussi que soit mise en place une solution pérenne, solution qui est le répartiteur de débit. Et c'est pourquoi il y a une prescription dans le projet d'autorisation.

M. le PRÉSIDENT.- Merci pour ces précisions. Béatrice HOVNANIAN demande la parole.

Mme HOVNANIAN.- J'ai juste une question : on a vu que pour les autres réacteurs de Flamanville, on a eu des tempêtes qui ont abouti à la mise en place d'ilotages d'urgence. J'ai donc deux questions :

La première question porte sur la tempête Pierrick : avons-nous réfléchi la dernière fois au fait qu'il fallait peut-être avoir de manière préventive une diminution de puissance à l'approche des tempêtes ? Est-ce que ce point est considéré pour les prochaines tempêtes ? C'est là ma première question.

La deuxième question : si on voit que vous prévoyez, vous aimeriez, une divergence pour l'été, donc cela veut dire que l'on va être sur une montée de puissance qui va commencer au moment de l'automne et de l'hiver et à ce moment-là, allons-nous également avoir des diminutions de puissance préventives à l'arrivée de chaque tempête ?

M. MORVAN.- En fait, c'est prévu. La démarche d'îlotage... Et d'ailleurs dans le programme d'essais que j'ai présenté tout à l'heure, on fait des îlotages pour s'assurer que la centrale se comporte bien par rapport à ces îlotages. Pour autant, est-ce que l'exploitant décidera de réduire sa puissance de manière préventive ? Je ne suis plus exploitant aujourd'hui, en revanche, je lui délivre une machine qui est capable de passer un îlotage à 100 % de sa puissance nucléaire. S'il juge nécessaire de faire des ajustements de puissance, cela sera décidé ultérieurement. C'est là un premier point.

Ensuite, pendant la période d'essai, on suit un programme d'essais, mais en fonction des contraintes du réseau ou des contraintes climatiques, il peut y avoir une demande de l'exploitant de différer un essai. C'est tout à fait possible. C'est bien la sûreté qui prime, donc c'est l'exploitant qui sera responsable de l'exploitation du réacteur qui dira si on joue, ou pas, les essais en fonction des conditions climatiques, des conditions de réseau, des conditions de sûreté du réacteur. C'est bien ainsi que cela se passe. C'est l'exploitant qui dirige l'ensemble des essais à partir du moment où le combustible est chargé dans le réacteur. Cela étant, est-ce qu'il y aura un programme spécifique à Flamanville pour des réductions de puissance dans certaines phases, je ne peux pas vous répondre sur ce point-là.

M. le PRÉSIDENT.- Cette question climatique a été plusieurs fois abordée dans nos CLI. A propos des tempêtes, comme celle que l'on a vues cette année, qui sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus fortes, c'était effectivement un élément très, très important. Très, très important. Et cela a été aussi étudié dans tout le travail qui est actuellement réalisé sur la poursuite des réacteurs qui ont 40 ans. Il y a tout un travail qui est effectué parce que l'on est entré dans un nouveau cycle climatique. Je suis tout à fait d'accord et on n'a pas fini d'aborder ce point à la CLI.

Je voulais vous remercier, toutes et tous, d'avoir participé... Pardon, il y a encore une question.

M. ROUSSELET.- J'avais juste une toute petite question : dans la liste des questions en suspens, on avait évidemment celle portant sur ce flux hydraulique et cette variation neutronique à l'intérieur du cœur. On l'a largement abordée déjà, ainsi que celle des vibrations du pressuriseur. Pour vous, à l'ASN, tout a-t-il été

bien listé aujourd'hui ou est-ce qu'il y aurait encore par ailleurs des choses différentes qui pourraient se produire ? J'ai entendu parler récemment – et cela venait d'une source ASN – sur le fait qu'il y aurait eu des phénomènes vibratoires supplémentaires, identifiés, et qu'il faudrait gérer, mais qui ne seraient pas liés à ces problèmes que l'on a déjà largement développés. Est-ce que j'ai mal compris ou est-ce qu'il y aurait à nouveau un phénomène que l'on n'aurait pas encore traité, qui pourrait poser des questions à propos des effets de vibration ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Je ne peux pas vous dire que l'on a tout traité et qu'il n'y aura plus rien, comme l'a dit...

Une intervenante (hors-micro).- Inaudible.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Pardon. Je disais que je ne peux pas vous dire qu'il n'y aura plus rien. Il y a encore des essais neutroniques, etc. Il y aura donc potentiellement des sujets à traiter, comme c'est le cas de tous les réacteurs. Sur tous les réacteurs, il peut y avoir des écarts, et c'est ce que l'on appelle des « Écarts de conformité », qui émergent. Et il est tout à fait possible qu'il y ait des écarts qui émergent sur l'EPR.

M. ROUSSELET.- Ce que vous me dites, c'est qu'évidemment... D'ailleurs, les essais sont réalisés dans ce but et on le comprend très bien. Mais d'ores et déjà, n'auriez-vous pas identifié un problème que l'on n'a pas encore traité, ici même, un problème concernant un phénomène de vibration supplémentaire qui aurait été identifié et qui poserait problème?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Dans le cadre des essais, effectivement, il peut y avoir... Enfin, il y a des mesures de vibration, et il peut exister des paramètres qui sont... Comment dire ? Où cela vibre trop et ce n'est pas dans le cadre des CPP/CSP, du circuit primaire principal ou du circuit secondaire principal, mais ces sujets-là sont traités. Enfin, ils sont traités ...

M. ROUSSELET.- ... Est-ce que l'on peut juste vraiment clarifier ce point parce que... On va faire des essais, c'est normal, c'est fait pour cela, on va regarder ce qui se passe, etc. Mais ma question était relativement claire. On a traité ici toutes ces questions les unes après les autres. Est-ce que vous avez détecté quelque part un problème vibratoire supplémentaire que l'on n'aurait encore pas traité ?

M. LAFFORGUE-MARMET.- Ce que j'ai dit c'est que, dans le cadre d'essais, il peut y avoir des ...

M. ROUSSELET.- Non, mais... (*Rires*).

M. LAFFORGUE-MARMET.- ... Des paramètres vibratoires...

Réactions dans l'assemblée

M. LAFFORGUE-MARMET.- Mais je ne peux pas vous dire autre chose ...

M. ROUSSELET.- ... Ma question est simple : est-ce qu'il y a eu... Est-ce que vous avez vu quelque part un problème que l'on n'a pas traité ? La réponse, c'est oui ou non.

M. LAFFORGUE-MARMET.- Ma réponse est simple, mais elle ne vous convainc pas, c'est tout.

Coupure du son

M. LAFFORGUE-MARMET.- ...Là, j'utiliserai le conditionnel.

M. le PRÉSIDENT.- Merci beaucoup d'avoir participé à cette CLI extraordinaire qui valait la peine. Tout le monde s'est exprimé, je vous en remercie. Et je vous remercie ...

Un intervenant (hors-micro).- Inaudible.

M. le PRÉSIDENT.- ... Vous avez posé vos questions, Monsieur, comme tout le monde, et le public est justement invité pour poser des questions. Si vous avez d'autres questions, vous les donnerez aux associations, qui ne manqueront pas de venir les poser, en appui et en toute transparence, à la CLI. Voilà. Bon après-midi à toutes et à tous, et encore merci. Merci beaucoup d'être venus et d'avoir participé à notre assemblée extraordinaire.

Fin de séance à 12h30